

## SOMMAIRE

2. ASPECTS HISTORIQUES ET RÉGLEMENTAIRES
3. REGARDS URBANISTIQUES ET SOCIOLOGIQUES
4. REGARDS CULTUELS ET ASPECTS FINANCIERS
5. EXPLORATIONS : DÉMOLITION, RECONVERSION, RÉNOVATION
6. EXPLORATIONS : AVANT DE DÉCIDER
7. EXPLORATIONS : POUR DÉCIDER
8. LEXIQUE

## ÉDITORIAL

par Anne CLENET,  
référente du groupe  
« Églises »



« Ce n'est pas un mystère, toutes les communes sont confrontées un jour ou l'autre au problème de la rénovation de leur église, et à son casse-tête associé : réunir des sommes souvent colossales pour payer ces travaux. Une commission de réflexion sur ce sujet s'est mise en place fin 2009 au Conseil de Développement, et vous propose de partager le fruit de son travail. Elle a tenté de décrypter tous les aspects majeurs de la question, bien souvent méconnus de la population. Elle a recueilli de nombreux témoignages dans le pays, le département et plus loin encore. Ce qui au départ semblait simple aux membres de la commission s'est révélé extrêmement complexe : chaque cas met au jour une multitude d'aspects, de points de vue, de problèmes (architecturaux, juridiques, financiers...). Les choses peuvent se compliquer encore lorsque l'on aborde la question de l'information de la population : faut-il informer ou non ? Comment ? Quoi dire ? Comment décider ? Des exemples montrent que des choses sont possibles, et que la population est ouverte à la discussion. Aujourd'hui, nous pouvons présenter un document synthétique qui apporte un éclairage assez vaste sur toutes ces questions. Le Conseil de Développement ne donne pas de solution « clés en mains », ce n'est pas son rôle ! Mais il vous offre ici des perspectives et des pistes de réflexion. »

Bonne lecture! ”

## Quel avenir pour nos églises ?

22  
déc  
2011



Eglise de Notre-Dame-de-Bon-Port, Bourgneuf-en-Retz.

## Pourquoi s'intéresser aux églises ?

*En Loire-Atlantique, la plupart des églises date du XIX<sup>e</sup> siècle. Elles étaient soit neuves, soit reconstruites. La qualité en est très variable. En deux siècles seulement, elles ont mal vieilli et se pose aujourd'hui la question de leur survie.*

### Quel paysage français ?

45 000 églises paroissiales sont affectées au culte et restent propriété des communes, 2 500 églises appartiennent aux diocèses, 87 cathédrales à l'État. On comptabilise quelques 100 000 édifices religieux catholiques (églises, chapelles...) dont 15 600 environ, sont classés « monuments historiques ».

### Regard sur le pays de Grandlieu, Machecoul, Logne

Les 24 églises sont toutes propriété des communes, 23 sont datées du XIX<sup>e</sup> siècle, construites ou remaniées suite à une démolition partielle ou totale d'anciennes églises romanes ou gothiques. Ces clochers, tous affectés au culte, sont répartis en 5 paroisses regroupant en moyenne 7 à 8 communes. Seule l'abbatiale carolingienne de Saint-Philbert est classée.

Il existe également un grand nombre de chapelles dont certaines d'époque médiévale (ex : Fréliné à Touvois, Notre-Dame-la-Blanche à Corcoué-sur-Logne, Quinquenavent à Machecoul qui est par ailleurs classée). Elles ont différents propriétaires et des statuts divers (chapelles d'hôpitaux, de collèges, de châteaux, oratoires...).

Trois communes aujourd'hui doivent faire face à l'entretien de deux voire trois églises (Bourgneuf-en-Retz, Corcoué-sur-Logne et Saint-Philbert-de-Grandlieu) et parfois également de chapelle(s).

La gestion actuelle des églises repose sur la loi de 1905 relative à la séparation des Églises et de l'État qui rend les communes propriétaires des églises construites avant 1905 sans en avoir l'usufruit.

Les programmes de rénovation sont très coûteux et le soutien de l'État reste réservé aux rares églises classées. Le principal partenaire actuel des communes est le Conseil Général. Dans les années qui viennent, si de nombreuses demandes de subvention sont déposées, il sera sans doute difficile d'y faire face.

En conclusion, il ne restera aux communes que le choix :

- de restaurer au moindre coût,
- de démolir et refaire éventuellement du contemporain plus modeste,
- d'envisager l'hypothèse d'une désaffectation avec changement de destination,
- et/ou de s'orienter vers le partage d'usage. ■

## Aspects historiques et réglementaires

Les églises ont traversé des siècles d'histoire et conservent la trace des tensions, des luttes de pouvoir qui ont abouti à la mise en place de la loi de la séparation des Églises et de l'État en 1905.

### Un peu d'histoire...

Pendant les premiers siècles, les rassemblements clandestins ont eu lieu chez les particuliers, ou dans les catacombes.

**En 313, l'édit de Milan institue la liberté de culte des chrétiens** et sera la base de la construction de la hiérarchie ecclésiastique.

**La période médiévale** (entre 400 et 1500) voit la construction d'édifices religieux. Ces bâtiments territorialisent le pouvoir de l'évêque et des prêtres. Les clochers sont des lieux de refuge, de surveillance et d'alerte. L'Église s'installe dans une période de tensions et de luttes de pouvoirs...

**Le Concordat de Bologne (1516)**: les évêques et abbés sont nommés désormais par le roi (charge temporelle) puis investis par le pape (charge spirituelle).

**Entre le xv<sup>e</sup> et le xviii<sup>e</sup> siècle**: les registres attestent la poursuite de la construction de nouveaux édifices.

**À partir de 1789**, des églises sont détériorées voire détruites. Beaucoup sont vendues comme biens nationaux et resteront des propriétés privées. La grande majorité des biens du clergé est mise à la disposition de la Nation.

**En 1801, le Concordat** est signé entre Napoléon 1<sup>er</sup> et le Pape. Le gouvernement nomme les évêques, il établit un service public des cultes reconnus. Des églises détruites (ou trop petites) sont reconstruites plus grandes. Cet essor religieux va de pair avec un essor économique: une reprise de l'artisanat et du commerce local (maçons, charpentiers, couturières...). Tout au long du xix<sup>e</sup> siècle, la reconstruction va se poursuivre.

En 1905, la loi de séparation des Églises et de l'État: les églises déjà existantes deviennent propriété des communes.

### Loi du 9 décembre 1905

« La République ne reconnaît, ne subventionne aucun culte », mais garantit le libre exercice des cultes. Elle met donc fin au service public des cultes reconnus et substitue aux établissements de cultes des personnes morales: associations cultuelles statut loi 1901.



Église de la Marne.

### Les églises construites avant cette loi appartiennent à la commune, ainsi que leur mobilier.

La loi « affecte » gratuitement le bâtiment « aux fidèles et aux ministres du culte pour la pratique de leur religion ». La commune est nu-propiétaire. Cette affectation perpétuelle comprend aussi le parvis et les dépendances attachés. Un accord réciproque entre la commune et l'affectataire est nécessaire pour engager des travaux.

**L'affectation est la mise à disposition d'une église au culte catholique.** Elle fait du curé de paroisse l'affectataire de l'église (autorisé par l'évêque). Cette affectation est légale, exclusive, permanente et perpétuelle.

### Mise en place des inventaires des biens culturels

L'Église affectée doit être ouverte au public, même si ce n'est pas en permanence. La commune n'a pas l'usage de l'église sauf l'accès au clocher. Les manifestations autres que culturelles ne peuvent avoir lieu sans l'autorisation formelle de l'affectataire.

Le Vatican interdira la formation d'associations cultuelles pour la gestion des biens de l'Église et encouragera les catholiques à s'opposer aux inventaires. Ce n'est qu'en 1923-1924 qu'un accord sera conclu entre le Conseil d'État et le Vatican. Il instituera les associations diocésaines qui seront les usufruitières des églises (une seule par diocèse) et l'évêque nommé en sera le président.

Pendant le xx<sup>e</sup> siècle, on a très peu construit d'églises et peu entretenu le bâti qui s'est détérioré. Actuellement, on note une vague de chantiers de restauration. Des transformations, des usages qui commencent à se partager, et des changements d'affectation se font jour ici et là. Les pratiques religieuses actuelles se sont déjà orientées vers une véritable « intercommunalité » avec la mise en place de paroisses regroupant plusieurs clochers. Cette démarche a précédé la loi autorisant le transfert de compétences « Édifice du culte » aux communautés de communes.

### Arrêté de 1937: transfert de l'affectation à un autre édifice

La commune est autorisée à construire un nouvel édifice du culte (même à un autre endroit), à condition que les dépenses ne soient pas plus élevées que la réparation de l'ancien édifice périlissant.

### Décret n° 70-220 du 17 mars 1970: procédure relative à la désaffectation

La désaffectation peut être prononcée par arrêté préfectoral à la demande du conseil municipal lorsque l'évêque a donné par écrit son consentement à la désaffectation.

### Loi du 2 juillet 1998 relative aux EPCI

Elle permet le transfert de la compétence « édifice du culte » à un EPCI (ex: communauté de communes).

Elle prévoit le cofinancement de travaux lorsque la commune reste le maître d'ouvrage.

### Pièces du dossier pour la désaffectation (circulaire du 25 mai 2009) :

- Titre de propriété ou extrait de matrice cadastrale ;
- Consentement écrit de l'autorité affectataire de l'édifice ;
- Délibération du conseil municipal ;
- Avis du directeur régional des affaires culturelles sur le projet de désaffectation accompagné d'un rapport ;
- Plan des abords de l'édifice. ■

### Ce que l'on peut en retenir...

- Propriété de la commune **mais** affectée par la loi au culte catholique de façon exclusive, permanente et perpétuelle ;
- La commune doit en assurer l'entretien **mais** les travaux ne peuvent être engagés sans l'accord de l'affectataire ;
- Elle doit être ouverte au public **mais** toute autre utilisation que culturelle doit obtenir l'autorisation de l'affectataire.

*Un rôle structurant en matière d'urbanisme avec un effet centre autrefois ressenti, aujourd'hui atténué dans de nombreux cas...*

### Regard urbanistique

La fonction religieuse a été constitutive du fait urbain, dès l'Antiquité les premières cités sont dotées d'édifices religieux. Au Moyen-Âge, nos villes et nos villages se sont formés autour de leur église et de leur château; l'église, élément fondateur de l'histoire de nos communes, qui se matérialise dans l'espace et:

- depuis laquelle s'organisent les pratiques circulatoires à travers la trame viaire (rues, impasses, venelles...) dans un espace compact qui, à l'origine devait économiser les terres agricoles essentielles à la survie du groupe et rapprocher les gens entre eux du fait de l'obstacle de la distance ;
- un espace vecteur d'urbanité, de densité et de diversité d'hommes, d'objets, de pratiques..., il est le garant de la conservation d'une ambiance de village (en termes de paysage et de socialité). Les bâtiments administratifs, les commerces, les écoles ont souvent été à l'origine concentrés autour des églises. Par nécessité de commodité (stationnement, agrandissement...), les équipements tendent à se déplacer aujourd'hui ;



Touvois: l'église à proximité du centre.

- un espace public monumental, propice à certaines manifestations, aux plans d'aménagement et d'embellissement. Un édifice religieux reste un équipement urbain structurant (y compris dans les villes nouvelles et les nouveaux quartiers).

**Mais l'église et la place de l'Église** ne remplissent pas systématiquement tout ou partie de ces fonctions surtout depuis la seconde moitié du xx<sup>e</sup> siècle. L'affaiblissement ou la disparition des

commerces de proximité, l'étalement urbain et la construction de nouveaux équipements publics, les déplacements automobiles ont des conséquences sur cette fonction urbaine centrale sans pour autant anéantir totalement le pouvoir de centralité originel qui s'inscrit encore dans la trame viaire et par la monumentalité de l'édifice religieux.



Vue du clocher de Saint-Lumine-de-Coutais.

### Regard sociologique

#### 1/Les églises comme patrimoine culturel:

- comme culture religieuse ayant une existence collective objective: c'est **l'église-bâtiment** dans l'espace communal;
- comme édifice dont l'usage et le sens sont réglés par **une institution** : l'Église ;
- comme **monument perçu et vécu** par les gens (religieux ou non).

#### 2/Des églises chargées d'histoires différentes qui cumulent leurs effets:

- de l'histoire longue: les manières de voir les églises nous viennent de loin;
- de l'histoire des rapports entre l'Église et la République: les églises dans une société laïque;
- de l'histoire locale: ces histoires sont porteuses de sens. Mais à qui ces histoires parlent-elles aujourd'hui?

#### 3/Les églises comme symbole religieux et social:

- L'église est perçue comme symbole de la communauté locale: c'est-à-dire perçue comme réalisation matérielle (bâti) qui exprime du sens partagé par les membres de la communauté (église et identité locale/église et pouvoir).
- Les représentations de l'église se construisent donc en fonction du rapport à l'institution Église, du type et du degré d'appartenance à la communauté locale.
- Haut/bas; centre/périphérie; sa-

cré/profane [...] sont les catégories universelles à travers lesquelles les églises sont perçues.

#### 4/L'attachement affectif aux églises:

Il est lié au fait de la croyance et, plus encore, de la pratique religieuse (avec son lot d'émotions, d'expériences, de souvenirs attachés à cette pratique). L'attachement affectif à l'église bâtie pourrait être la projection sur cet édifice du lien que l'on entretient avec la communauté locale que ce bâtiment exprime et symbolise ; ce lien à la communauté pouvant n'avoir aucun rapport avec la pratique religieuse.

#### 5/Les usages de l'église:

Il est nécessaire de connaître l'état de transformation des pratiques. Quels sont les usages religieux? Quelles sont les conditions d'usages multiples de l'église? Vers une désacralisation? Quelles conditions d'une ouverture vers des multi-usages?

#### 6/La perception esthétique des églises et son évolution:

De manière immédiate, la valeur esthétique ne serait pas dissociée de l'attachement affectif. Le vécu de l'église-bâtiment est plus de l'ordre de l'imprégnation que de la perception explicite. Se pose alors la question de savoir qui perçoit les églises sous l'angle du beau, de l'art, de l'esthétique? ■

### Ce que l'on peut en retenir...

- La place de l'église bâtie n'est plus forcément centrale mais c'est toujours un repère en matière d'urbanisme ;
- Les églises vues comme un patrimoine: «... l'église, c'est comme un château... »: l'église est souvent le seul monument de la commune.

Malgré une organisation paroissiale intercommunale, la logique communale avec des lieux d'accueils dans chaque commune perdure.

Les communes doivent engager une grande part de leur budget d'investissement, parfois au détriment d'autres projets pour faire face au besoin de restauration de leur(s) église(s).

### Regards culturels

Témoignages des curés des paroisses Sainte-Croix-en-Retz et Saint-Philibert et Saint-Jacques-sur-Logne :

« La réforme structurelle des paroisses réalisée dans beaucoup de diocèses de France s'est effectuée pour le diocèse de Nantes en 2003 et 2004. La logique de « proximité » demeure et s'adapte à l'évolution démographique : dans l'espace rural notamment, le remodelage a conduit à « composer avec le lien traditionnel paroisse-commune en s'inspirant un peu de l'intercommunalité » (document diocésain n° 2 de formation sur la paroisse) – les deux évolutions sont d'ailleurs concomitantes –. « La paroisse est faite de et pour les gens qui habitent « là » : de et pour tous les gens qui habitent sur son territoire » ; de ce point de vue, la paroisse et ses diverses communautés chrétiennes locales (et ses églises) contribuent pour leur part à favoriser du lien social.

La grandeur des églises permet des rassemblements importants tant par leur capacité d'accueil de nombreux participants que pour l'expression des mouvements et démarches liturgiques. (Outre la difficulté de prévoir les réservations et l'aménagement ad hoc pour les rites, les salles polyvalentes ne pourraient contenir de telles assemblées).



Église de Fresnay-en-Retz appartenant à la paroisse Sainte-Croix-en-Retz.

Dans le cadre d'une paroisse nouvelle, la fréquence d'utilisation est évidemment variable selon les lieux et en diminution générale. Cependant, si nous voulons défendre et maintenir une vitalité aux Communautés Chrétiennes dans leur présence locale et dans l'offre d'un service de l'existence humaine et de la vie ensemble, nous nous efforçons de partager entre toutes les églises les temps et les formes des diverses célébrations (les funérailles en lien avec l'autre lieu symbolique, le cimetière, les baptêmes, les grandes fêtes telles que Noël, Pâques, etc., messes de familles, première communion, confirmation...).

Les églises sont lieu de « silence » propices au recueillement : on y entre, on s'y arrête un instant ; elles sont lieu de « visite » même si elles ne sont pas classées au patrimoine ; restent les questions de leur ouverture et de leur protection. Des églises sont demandées pour des concerts à but religieux, culturel ou caritatif : leurs programmes sont en cohérence avec le caractère religieux de l'édifice et/ou pour l'orgue ».

### Aspects financiers

#### Qui supporte les coûts ?

Construites avant 1905, les églises sont à la charge des collectivités locales\*. La principale source de financement est donc la commune.

#### Les aides possibles

##### ■ Le Conseil Général :

- Fond d'aménagement communal (FAC) : variable en fonction de la population et du potentiel fiscal ;
- Aide pour les communes de moins de 5 000 habitants pour étude préalable en cas de réaménagement du bourg.

##### ■ L'État peut intervenir si le monument est classé.

##### ■ La Fondation du patrimoine pour les monuments non classés mais présentant un caractère patrimonial :

- Subvention de la fondation du patrimoine avec condition du maintien du site en état (pas de changement) et si le site présente un intérêt patrimonial ;
- Appel aux dons : mécénat populaire - souscription (fondation du patrimoine avec reversement à la fondation à la hauteur de 3 %), mécénat des entreprises.

#### S'il y a un changement d'affectation, en fonction du projet, des liens sont envisageables avec les politiques contractuelles :

- Contrat de territoire (Département 44) ;
- Contrat de territoire Unique (Région Pays-de-la-Loire) ;
- Conventions sectorielles (culture, social...);
- Autres subventions (Europe?...).

\* Construites après 1905, elles sont, dans la majorité des cas, propriété du diocèse.



Les paroisses territorialisées en Pays de Retz.

### Ce que l'on peut en retenir...

- Un enjeu de proximité qui reste toujours fort pour la communauté mais une évolution nécessaire à l'image des intercommunalités ;
- Un aspect budgétaire souvent lourd pour les financeurs locaux, qui peut obliger à une programmation financière pluriannuelle.

Créé il y a plus de deux ans, le groupe de travail s'est réuni et s'est déplacé sur le terrain. Ces visites, ces rencontres ont permis de mieux comprendre différentes situations, les enjeux et les méthodes mises en place.

### Démolition: St-Georges-des-Gardes (49 – 1 650 habitants)

La commune de St-Georges-des-Gardes est le résultat du regroupement des communes de St-Georges et des Gardes en 1990.

**Aux Gardes**, une église paroissiale du XIX<sup>e</sup> s., a été détruite en 1973. Elle a sur son territoire un couvent et une basilique diocésaine de 800 places, lieu d'un pèlerinage.

**L'Église St-Georges**, construite en 1870, a été détruite en 2006. Elle a été remplacée par une église plus petite. La reconstruction est apparue moins chère que la rénovation de l'église. De ce fait, elle conserve son statut d'église d'avant 1905.



Nouvelle église (intérieur).

### Les étapes:

- Suite à une visite de sécurité en 2003, l'église est déclarée dangereuse.
- Le conseil municipal décide de détruire le bâtiment et de reconstruire une église plus petite au même emplacement.
- Parallèlement, ce chantier a déclenché le réaménagement du centre bourg avec la création d'un pôle enfance. Cette réflexion a été accompagnée par le CAUE (Centre d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) du Maine-et-Loire.
- L'église a donc été détruite en 2006 et reconstruite en 2008. Afin de conserver des traces de l'ancienne église, son emplacement a été symbolisé par le nouveau parvis et un vitrail a été conservé.
- La commune a réalisé des réunions publiques. Elle n'a pas eu de subvention.



Nouvelle église (extérieur).

### Reconversion: Fégréac (44 – 2 180 habitants)

La chapelle daterait du XIII<sup>e</sup> s. Elle a été désacralisée en 1980.



La Forge.

### Les étapes:

- Le projet de reconversion fait suite à un constat de mauvais état de la chapelle et à une forte volonté municipale de préserver le patrimoine.
- Après un temps de réflexion et de recherches d'autres expériences, la commune s'est engagée dans la reconversion culturelle du lieu en 2003.

### Le projet

- La chapelle est devenue l'espace culturel « La Forge » avec une capacité d'accueil de 70/80 personnes.
- C'est un espace aménagé pour être un lieu de pratiques artistiques, d'expositions, de découverte de la tradition et des histoires locales, de débats, d'accueil de formations artistiques. On y accueille aussi des manifestations décentralisées régionales et des concerts. Le parvis donne des possibilités de diffusion en plein air.
- C'est la commune qui porte le projet et une commission extra-municipale l'anime. Elle est composée d'élus, de bénévoles et de professionnels du Pays de Redon et Vilaine.

- La reconversion de la chapelle a été inscrite dans un projet plus global d'aménagement d'un nouveau quartier en bordure du centre bourg: mise en place d'une nouvelle école et d'un cheminement doux « chemin des écoliers » (relier ancien et nouveau patrimoine, quartier et centre-ville).

Ce projet a pu s'inscrire dans le projet de territoire de Pays. La rénovation a ainsi bénéficié de différentes sources de financement (Europe, contrat de territoire...). Sur un coût total de 411 000 €, la commune a participé à la hauteur de 21 %.

### Rénovation « classique »: St-Colomban (44 - 3 000 habitants)

L'église, construite en 1855, a connu une restauration intérieure en 1960 et une suppression de son clocher suite à la tempête de 1972.

Puis de 2008 à 2010, ont été engagés deux tranches de travaux portant sur la réfection, le changement de pierres de tuffeau et sur les couvertures



Église de Saint-Colomban.

### Les étapes:

- La rénovation de l'église a été programmée par l'ancienne municipalité: promesse électorale de commencer les travaux nécessaires avant la fin du mandat (2008); une étude est lancée, la rénovation se fera en plusieurs tranches;
- L'information de la population a été réalisée via le bulletin municipal et lors des vœux du maire;
- La nouvelle municipalité décide de poursuivre les autres tranches de travaux.

La commune n'a pas emprunté pour la réalisation des travaux. La dépense a été étalée sur trois exercices budgétaires. Elle s'élève à ce jour à 815 000 € HT (travaux de 2008 à 2011). Cette opération a mobilisé 17 % du budget d'investissement annuel pendant 3 ans (représentant sur une seule année plus de 50 % d'un budget d'investissement). La commune a bénéficié de 57 % de subvention dont 80 % issue du Conseil Général 44. ■

## Avant de décider: une démarche explicative

Corcoué-sur-Logne (44 — 2400 habitants), ses trois églises et sa chapelle à entretenir... La mise en place d'une démarche compréhensive, innovante fondée sur la production de l'intelligence collective.

La commune de Corcoué-sur-Logne « possède » trois églises et une chapelle (situation due au regroupement des trois communes en 1971). Les trois églises ont été reconstruites dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle (style néogothique) et la chapelle date de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle (style roman de transition).

En 2009, le maire a souhaité impliquer la population dans une réflexion sur l'avenir de son patrimoine religieux avec la question posée: « Trois églises, une chapelle... Pour quoi faire? Pour qui? »

### Quelle méthode ?

- La démarche s'est appuyée sur la commission consultative communale habituellement nommée 3CC/L, composée d'habitants volontaires, assidus et riches de leur expérience individuelle. L'objectif visé a été de réunir des compétences diversifiées: élus, habitants, responsables paroissiaux.
- La commission a bénéficié de l'apport de savoirs extérieurs et de l'accompagnement expert de Charles SUAUD, professeur émérite de sociologie. Le groupe du Conseil de Développement a été convié à chaque rencontre et il a pu participer à cette expérience innovante de réflexion collective...



Saint-Etienne.

### Quelle démarche ?

- La commission a participé à la mise en place de 25 entretiens de Corcouéens pour collecter tous les points de vue en jeu, avis et suggestions.
- L'anonymat a été un postulat de départ pour comprendre comment chaque interviewé se positionne personnellement sur la question des églises et la nécessité d'interpréter prudemment sa parole.

L'objectif est de mettre en perspective ces 25 récits pour faire apparaître les convergences et oppositions, afin de dégager derrière chaque discours individuel, les principes collectifs qui régissent la vie locale.

### Quels acquis de la démarche ?

Cette démarche a permis de mettre en avant les points suivants :

- **La parole libre sur les églises :** Pas de refus systématique de s'exprimer voire même une certaine liberté de ton, tension entre deux sentiments mêlés : conscience d'un patrimoine à respecter mais aussi de la lourde charge financière pour la commune, une parole : « ne

pas détruire mais rendre utile ».

- **La fin de l'esprit de clocher :** avec une nouvelle identité communale depuis 40 ans, l'attachement à son clocher subsiste mais sans rivalité. Les effets de générations, l'arrivée de nouveaux Corcouéens, la réorganisation intercommunale de la paroisse ont participé à cette évolution.
- **La fin d'une idée reçue ?** L'analyse des 25 entretiens montre que le patrimoine église n'est pas l'affaire des seuls pratiquants.
- **Quelles évolutions possibles ?** D'une manière générale, l'ouverture vers des changements possibles s'est exprimée. Mais, pour être acceptée, une nouvelle destination doit être en continuité de la culture locale héritée d'une société rurale conservatrice (du cultuel vers le culturel, du religieux vers le social).

Il s'agissait de proposer un outil d'aide à la décision aux élus afin de bien situer toute la problématique dans son contexte. La commune de Corcoué-sur-Logne va donc poursuivre sa réflexion avec ces clefs de compréhension. ■



Saint-Jean-Baptiste.



Saint-Jean-l'Evangéliste.

## Regard du groupe du Conseil de Développement

« Au final, ce sujet que l'on aurait pu craindre « explosif », a suscité un débat respectueux, dépassionné et détendu, riche des positions de chacun, basé sur le passé mais tourné résolument vers l'avenir. La réflexion collective s'est progressivement construite en tenant compte des différents aspects que soulève ce sujet (l'histoire, l'architecture, l'urbanisme, les représentations des habitants concernant l'église bâtie d'aujourd'hui et de demain...). C'est un véritable outil d'aide à la décision. »

Le groupe a exploré deux modes de consultation : le référendum local et la consultation par vote. Néanmoins d'autres modalités de participation existent. Ces formes d'implication de la population permettent d'éviter clivage et frustration mais elles sont aussi et surtout une démarche de construction collective.

### Un Referendum : St-Chamond (42 — 36 000 habitants)

- L'église en question date du XIX<sup>e</sup>. Cette église a deux clochers (une seule flèche). Elle a connu des dégradations multiples et abondantes (un des clochers menaçait de s'effondrer).
- Déjà, ce bâtiment a connu de nombreuses rénovations : de 1987 à 2008, 4 300 000€ ont été investis. Les pierres en calcaire tendre étant très abîmées nécessitaient de nouvelles dépenses.
- La municipalité durant sa campagne électorale avait promis de solliciter la population sur l'avenir de l'église.
- Un groupe de travail composé des élus, du diocèse et de la paroisse a donc été mis en place. Trois hypothèses ont vu le jour : démolition (2 758 000€), rénovation (3 306 000€), rénovation avec partage d'usage (3 306 000€).
- Un document explicatif a été remis à toute la population reprenant le contexte, les trois scénarios et invitant au vote. Deux réunions publiques ont été également organisées.
- Compte-tenu des règles d'organisation d'un référendum (question unique avec réponse par oui ou non), la question a été posée de la façon suivante : « Êtes-vous favorable à ce que la commune de St-Chamond achève la restauration de l'église Notre-Dame ? »

- La participation a été de 28,32 % de votants et 80,45 % se sont prononcés pour la rénovation.

### Une consultation simple : Sévérac (44 — 1 500 habitants)

- Il s'agit d'une église du XIX<sup>e</sup> siècle. En 1996, des pierres se décollent et l'église est fermée. Les célébrations auront donc lieu dans la salle polyvalente. De 1996 à 1999, la municipalité et la paroisse vont réfléchir à l'avenir de l'église. Deux scénarios se dessinent : démolition/reconstruction ou rénovation.
- La municipalité décide de lan-

cer une consultation vers sa population. Pour cela, trois communications sont réalisées via le bulletin municipal et une réunion publique présentant les deux scénarios.

- La consultation, proposant l'un ou l'autre des scénarios, a mobilisé 74 % des votants dont les 2/3 ont été favorables à la rénovation, malgré les conséquences lourdes : les impôts ont été augmentés progressivement. Le réaménagement du centre-bourg a dû être retardé de 10 ans.
- Dans ces conditions, l'église a donc été rénovée et sécurisée. ■



Visite à Nozay (24 novembre 2010).

### Quels enseignements ?

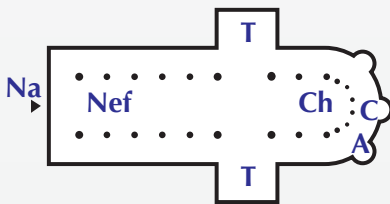
- Ne pas attendre d'être au pied du mur pour envisager l'avenir de l'église et ainsi prendre le temps de la décision ;
- Toute la population est concernée par l'église d'où l'intérêt de multiplier les regards et considérer tous les points de vue ;
- Il est souligné l'importance de bien développer toutes les hypothèses pour bien poser le débat ;
- Au regard des incidences budgétaires considérables, il est nécessaire d'analyser la situation dans une vue d'ensemble des investissements à prévoir dans les 10 ans à venir ;
- Le referendum local dans ce cas précis est soumis à des règles légales strictes, en particulier quant à la formulation de la question posée. Quand à son organisation, elle n'engage que la municipalité. D'autres modes de consultation sont possibles permettant plus de souplesse ;
- Des idées à retenir :
  - La décision à prendre mérite de s'intégrer dans un projet plus global urbain, culturel...
  - Le souhait de conserver la mémoire du passé ressort dans le cas d'un changement d'usage ou d'une destruction (vitrail, statue, parvis...).

1. Lexique

- **Chapelle**: c'est un bâtiment modeste, une partie d'une église, un oratoire privé ;
- **Église**: Ecclesia = même sens que synagogue: rassemblement, lieu de réunion. Elle est:
  - **Paroissiale**: proximité, voisinage;
  - **Prieurale**: un prieuré dépendait d'une abbatale. Par ex. à St-Etienne-de-Corcoué: présence de stalles (de l'ancienne église?) dans le chœur, montre qu'il y a eu anciennement un prieuré dépendant de l'abbatale de St-Philibert-de-Grandlieu;
  - **Abbatiale**: église d'une abbaye (St-Philibert-de-Grandlieu);
  - **Collégiale**: indique la présence de chanoines, prêtres vivant en communauté selon la règle de St Augustin;
  - **Cathédrale**: lieu où se trouve le siège de l'évêque (la cathèdre), et son siège administratif (St-Pierre à Nantes).

2. L'architecture

- Na Narthex
- Nef nef
- T transept
- A Absidioles
- C chevet
- Ch chœur



**L'orientation des églises**: elles sont dirigées vers l'est, l'Orient. En général, les églises sont construites de telle façon que les fidèles prient en se tournant vers le soleil levant, symbole du Christ ressuscité.

**Le lieu de construction des églises**: Les premières églises étaient des maisons-églises, parfois des catacombes.

Puis les églises furent souvent édifiées sur l'emplacement d'anciens temples polythéistes.

**Le mode constructif**: choix d'un saint

patron et tracé du decumanus (axe est/ouest) en fonction de la fête du saint patron choisi.

3. Style architectural

- **L'art pré-roman** (VI<sup>e</sup> au VIII<sup>e</sup> siècle): Renaissance carolingienne;
- **L'art roman** (du IX<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle) - Aspect souvent massif avec des murs épais, petites ouvertures, arcs en plein cintre (demi-cercle), murs intérieurs couverts de fresques, lieu refuge pour les villageois;
- **L'art gothique** (XII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle): Aspect plus svelte et élancé. Emploi de l'arc brisé et des arcs boutants. Murs moins épais, ouverts de larges baies ornées de splendides vitraux: jeu entre la lumière, l'espace, la pierre et le verre;
- **Gothique flamboyant**: démesure du gothique (XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle...), ex. Luçon (85);
- **Néo-gothique** (XIX<sup>e</sup>) pastiche des styles antérieurs. C'est le style de la plupart des églises du Pays;
- **Contemporain** (post 1905) quelques monuments dont certains sont signés Le Corbusier, plus près de nous, église de St-Georges-des-Gardes (49), Frossay et Bouaye (44);
- **Les cloches** convoquent les fidèles et préviennent la population en cas de danger (tocsin).

4. Les symboles

Tout est symbolique dans l'architecture d'une église:

- **La géométrie, ex.:** dans une abbaye, le cloître est carré, contient un petit jardin, et un puits rond en son centre. Le carré représente l'univers, le cercle représente l'infini, l'éternité, le mouvement perpétuel...
- **Les deux symboles et l'eau vive** (dans le puits) évoquent l'axe entre le monde souterrain et le ciel. Le cloître est l'image du paradis terrestre. Paradis veut dire jardin. Entre le cloître et le puits, l'espace est un jardin;
- **La verticalité**: construction tout en hauteur, le clocher est une invitation vers le ciel;
- **La place du baptistère**, sa forme est

ronde, octogonale, il est situé à l'entrée de l'église, symbolisant l'entrée du nouveau baptisé dans l'Église;

- **Le plan** de l'église: un vaisseau, une croix, un corps humain;
- **Les sculptures du portail**, on retrouve souvent une représentation de l'ancien Testament en bas, surmontée d'une représentation du nouveau Testament, elle-même surmontée d'une sculpture du saint-patron de l'église (tympant);
- **Les vitraux**: souvent par groupe de trois (trilobés- 3 feuilles), ou par 3; le chiffre 3 par ex. est symbole du triomphe, de la victoire;
- **Les chapiteaux**: (caput = la tête, en latin) têtes de pilier. Leur décoration a souvent une valeur symbolique locale par ex. des grappes de raisin dans un pays de vignes. Quand ils représentent une scène, une histoire, on dit qu'ils sont historiés;
- **Le Jubé**: cloison ajourée, sculptée, frontière qui sépare le clergé et les fidèles. ■

Remerciements à M<sup>me</sup> Daubrine, Mairie de Sévérac, M<sup>me</sup> Marie-Joseph Boucard, maire de Fresnay-en-Retz, M<sup>mes</sup> et MM. les paroissiens de Ste-Croix-en-Retz, de St-Philibert et St-Jacques-sur-Logne, M<sup>mes</sup> et MM. de la commission communale consultative de Corcoué, M. Guy Lucas, paroissien de St-Jean-le-Baptiste-en-Retz, M. Charles Suaud, sociologue émérite, M. Jean Bouteiller et Michel Chaillou du Diocèse, M. Maurice Baril de l'association des Historiens du Pays de Retz, M. Alain Charles, maire de Touvois, M. Claude Naud, maire de Corcoué-sur-Logne, MM. Régis Gouraud et Daniel Baudry, curés des paroisses du Pays, MM. Yvon Mahé et Bernard Rouxel, maire et adjoint de Fégréac, M. Daniel Léger, adjoint de St-Georges-des-Gardes, M. Gilles Foussier, directeur du conservatoire de Musique, Danse, Art dramatique du Choletais, M. Christophe Pauvert de l'association de Nozay ASPHAN et tous ceux qui ont contribué d'une façon ou d'une autre à ce travail...

Retrouvez-nous sur le site web du Pays : <http://www.pays-gml.fr>

**COMMENT PARTICIPER ?** Le Conseil de développement du Pays de Grandlieu, Machecoul, Logne est un espace qui a pour ambition d'être accessible au plus grand nombre, ouvert à tous de façon permanente. Différents niveaux d'implication sont possibles. N'hésitez pas à venir vous informer auprès de l'animatrice, Anne Charlot, qui vous expliquera de plus près la démarche et les différentes dynamiques en cours.

**Conseil de développement** Pays de Grandlieu Machecoul Logne  
 Maison de Pays • BP 19 • 4 rue Alexandre-Riou • 44270 Machecoul  
 Tél. 02 40 02 38 46 - Fax 02 40 02 20 49 - Mail : a.charlot@pays-gml.fr

